

■ **OCB Sàrl**, à Marin-Epagnier, Verger-en-Joran 2. Nouvelle société à responsabilité limitée. Statuts du 06.05.2002. But: conseil en optique; étude, conception, développement, test, assemblage et réparation de systèmes optiques. Capital: CHF 100'000. Apport en nature et reprise de biens: les actifs et passifs, au sens de l'article 181 CO, de l'entreprise individuelle exploitée jusqu'ici par Buczek Harthmuth sous la raison de commerce 'Optique Consulting H. Buczek', à Marin-Epagnier, selon bilan au 31.12.2001, présentant un actif de CHF 487'176.50, un passif envers les tiers de CHF 231'551.14, soit un actif net de CHF 255'625.26, montant imputé sur le capital social à concurrence de CHF 100'000; l'apporteur restant créancier de la société à concurrence de CHF 155'625.26. Associés: Buczek Harthmuth Gerhard Herbert et Friese Buczek Helga, tous deux d'Allemagne, à Marin-Epagnier, et chacun d'eux avec une part sociale de CHF 50'000. Gérants: les associés Buczek Harthmuth Gerhard Herbert et Friese Buczek Helga, lesquels signent individuellement. Organe de publicité: Feuille officielle suisse du commerce.

Journal no 1293 du 24.05.2002

(00490014 / CH-645.4.095.786-4)